



Arrêté n° 021 - 213

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire de Cayeux-sur-Mer ;

Vu les articles L2212-2, L2213-1, et L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière, Articles R.141-13 à R.141-21,

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que des travaux vont être réalisés pour le compte du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et pour la Ville de Cayeux-sur-Mer par l'entreprise STPA sur une portion de la Route Blanche au Hourdel.

ARRETE :

Article 1 : A partir du jeudi 24 juin 2021 et jusqu'à la fin des travaux, l'accès à la partie comprise entre le parking des Dunes et de la table d'interprétation de la Route Blanche sera interdit aux véhicules, motocyclistes, cyclistes, piétons.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise STPA pour indiquer ces différentes interdictions.

Article 3 : La Gendarmerie, la Police Rurale et les Asvp sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Valery-sur-Somme
- La Police Rurale et les Asvp de Cayeux-sur-Mer
- STPA
- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Fait à Cayeux-sur-Mer, le 15 juin 2021

Le Maire,



Jean-Paul LECOMTE